

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 119

Artikel: Le IIIme cours de vacances suffragiste : (Lucerne, 18-23 juillet 1921)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ustice. Fixons cet exemple dans notre mémoire et prenons la résolution, pour le jour où nous aurons à porter des responsabilités de ce genre, que ce ne soit jamais l'intérêt du parti qui nous force la main, mais que, à n'importe quelle nomination, ce soit la capacité du candidat qui décidera de notre voix et non les exigences d'un parti.

A. LEUCH-REINECK.

Le III^e Cours de Vacances Suffragiste (Lucerne, 18-23 juillet 1921)

Plusieurs de nos abonnés nous ayant demandé, en ce moment où l'on commence à échafauder ses plans — ou ses rêves! — de vacances, ce qu'il en était advenu de l'intention du Comité Central de l'A. S. S. F. d'organiser un III^e Cours de vacances suffragiste, nous pensons rendre service à nos lecteurs comme aux organisatrices de ce cours en donnant ici quelques précisions. Les programmes détaillés sont d'ailleurs en voie d'impression, et nous espérons pouvoir prochainement reproduire en entier ici toutes les indications nécessaires.

Après de multiples et parfois laborieuses recherches, la Commission d'organisation, que préside M^{me} Lucy Dutoit, a fini par trouver à Lucerne la réunion d'éléments nombreux qui assurent d'avance le succès. Une région charmante d'abord, centre d'excursions de tous genres; une région d'autre part, où la propagande suffragiste n'a encore que très peu pris pied, et où tout un champ de travail fécond paraît s'offrir à notre activité. Puis, sur place, dans le public, dans les Sociétés féminines, parmi les propriétaires d'hôtel même, des suffragistes convaincues, si ce n'est encore groupées en Association, et qui dès maintenant font de leur mieux pour faciliter la tâche à nos organisatrices et établir un lien entre elles et la population lucernoise.

Les séances auront lieu à l'Aula de l'Ecole secondaire, et des pourparlers sont en cours avec des hôtels situés un peu hors ville et entourés de jardins. Nous en donnerons prochainement la liste. Diverses réunions publiques sont prévues, tant à Lucerne, que dans les bourgs environnans, et peut-être même un « thé suffragiste » un soir dans un des hôtels. Quand au programme des cours, il comprend comme d'habitude une partie théorique et une partie pratique, cette dernière étant constituée par 12 heures d'exercices de discussion, de conférences, de présidence de séances, de rédaction de procès-verbal, etc., sur des sujets d'actualité féministe. Les exercices en allemand seront dirigés comme ces deux dernières années par M^{me} Grütter (Berne), ceux en français (6 h.), par M^{me} Gourd. La liste des conférences n'est pas encore définitivement arrêtée, mais nous pouvons dire déjà qu'elle comprend des sujets rentrant dans le cadre du programme féministe : égalité politique, égalité civile, égalité économique, égalité sociale, tous traités par des spécialistes, et également répartis entre nos deux principales langues nationales. Car c'est aussi un des avantages de ces cours qui n'est point à laisser dans l'ombre : l'occasion qu'ils offrent aux Suisses allemandes comme aux Suisses romandes de se perfectionner par la pratique dans ces langues qu'il devient maintenant absolument indispensable de posséder à fond.

Tout cela pour un droit global d'inscription de 10 francs et des prix d'hôtel que nous pouvons vraiment considérer comme extrêmement raisonnables, eu égard au coût de la vie et aux tarifs des hôtels de ces régions (10 fr. et 10 fr. 50), des perspectives de promenades, des flâneries sur le lac... il y a

de quoi diriger sur Lucerne toutes les féministes, et non pas seulement les militantes et les convaincues, mais encore celles qui, vaguement sympathiques, hésitent à s'affirmer et demandent à être mieux renseignées. Aux unes comme aux autres, le Cours apportera, nous pouvons l'affirmer sur la foi de ses devanciers, d'heureuses et bienfaisantes journées.

E. Gd.

N.-B. — Pour renseignements et inscriptions s'adresser dès maintenant à la Rédaction du Mouvement Féministe.

CORRESPONDANCE

Exprimons-nous autrement.

Exprimons-nous autrement pour dire ce que nous entendons par : « *A travail égal, salaire égal*. »

Nous devrions au moins dire : « *A travaux égaux, salaires égaux* », car il pourrait être sous-entendu par là que plusieurs travaux sont comparés entre eux. Mais l'adjectif *égal*, appliqué à un seul objet sans qu'il soit dit à quel autre cet objet est égal, est à peu près synonyme de *uni*, de *constant*. On dirait par exemple qu'une feuille de papier est très *égale* en épaisseur, pour dire qu'elle a partout la même épaisseur. Un travail *égal* est un travail qui *varie peu* ou qui ne varie pas en quantité, en qualité ou en nature. *A travail égal salaire égal* signifie donc que le salaire d'un travail qui ne varie pas ne doit pas varier non plus! Je ne sache pas que nous tenions, en tant que féministes, à prendre position dans la question de savoir si les salaires doivent ou ne doivent pas suivre les fluctuations du coût de la vie.

Si nous nous contentons de mettre l'expression au pluriel, on ne saurait pas si nous parlons de travaux égaux en *valeur*, ou bien seulement égaux en nature, quantité et qualité, ou, plutôt, on ne saurait pas si nous entendons comparer entre eux *quant à leur valeur*, des travaux de *natures* diverses, ce qui ne paraît pas avoir été l'intention de l'A. S. S. F. lors de son enquête sur les salaires masculins et féminins. On a, par exemple, comparé dans cette enquête le salaire d'un instituteur à celui d'une institutrice chargée d'enseigner les mêmes branches à des enfants de même développement; mais on n'a pas essayé de comparer le salaire d'une institutrice à celui d'un horloger ou d'une brodeuse. On sait qu'aucun étalon de valeur ne saurait intervenir dans une telle comparaison. « *A travaux égaux salaires égaux* » ressemble trop à : *A travaux équivalents salaires équivalents*.

Pour autant qu'il est possible de dire de travaux faits par des personnes différentes qu'ils sont identiques les uns aux autres, je proposerais que l'on dise : « *A travaux identiques, même salaire* », ou encore : « *Aux travaux identiques, le même salaire*. »

Je ne dis pas : « *A même travail, même salaire* », parce qu'on m'a toujours appris que *même* n'est pas synonyme de *pareil*! et parce qu'il est impossible que le travail fait par une personne soit aussi fait par une autre; tout au plus dira-t-on qu'on peut refaire le travail de quelqu'un, le même, lorsqu'il a été défaîti, par exemple empiler les mêmes briques à la même place, une seconde fois. Je crois pouvoir dire : « *même salaire* », parce que le salaire peut être considéré comme un nombre plutôt que comme un objet, surtout lorsqu'il se paie en monnaie, bien que l'on puisse soutenir que ce soient les pièces d'argent elles-mêmes ou les billets de banque (identifiables au besoin par les traces dissemblables de l'usure sur chacun d'eux et sur chacune d'elles) qui constituent le salaire. A cause de cette manière de comprendre le *salaire*, qui, de plus, se paie souvent « *en nature* », nous ferions encore mieux de dire : « *A travaux identiques, salaires équivalents* »; mais alors, on nous dira peut-être — et non sans raison — que pour un homme marié, les écus ne valent plus que deux francs cinquante...»

St-Imier, le 25 avril.

EDMOND DÉGALLIER.

Association suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Notre groupe s'est réuni lundi 2 mai pour étudier, avec le concours d'un grand nombre de jeunes, la question figurant à l'ordre du jour de Schaffhouse et concernant la propagande suffragiste parmi la jeunesse. M^{me} Jacqueline de la Harpe introduit le